



EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13

AVRIL 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2017

Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (PC, DP, CU.....)

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec la commune de Moreuil pour la mise à disposition du service commun ADS (autorisation des droits du sol) pour un montant annuel de 1 923 € qui n'est plus assurée par les services de l'état. Ce service assurera l'instruction de nos demandes.

Dissolution du CCAS :

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS et transférera cette compétence au CIAS, intercommunal mais continuera de se charger des aides de proximité ponctuelles du type bons de chauffage..., qui seront proposées par un comité consultatif d'action sociale.

Groupement de commandes voirie :

La communauté de communes Avre Luce Noye, envisage de renouveler un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie sur son territoire (2 ans, renouvelable 2 fois un an). Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

Achat de chaises pour l'école :

Le Conseil Municipal accepte l'achat de 16 nouvelles chaises pour l'école maternelle pour un montant de 362,16 € HT à la société BOURRELIER. Les anciennes chaises seront données à l'association « Les Esserres » à Lavacquerie (60).

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Travaux d'accessibilité de l'école maternelle - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (ETAT)

Le Conseil Municipal adopte le projet, arrête le plan de financement suivant :

DETR : (35%)	5 368,67 €
Conseil Départemental 30 % : (Portail)	955,00 €
Charge Communale :	11 504,53 € (dont TVA : 2 489,14 €)

Modification statutaire à compter du 30 novembre 2017 de la Communauté de

Communes Avre Luce Noye. Avis favorable du Conseil Municipal sur ces modifications qui concernent les compétences obligatoires.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) pour le remplacement des 2 portes de garage de la Mairie : Facture de l'entreprise FABRIPLAST Menuiseries d'un montant de 6 415,30 €.

Création d'un comité consultatif d'action sociale qui étudiera les demandes d'aides sociales de proximité ponctuelles et organisera les manifestations pour les aînés de la commune.

Le conseil municipal fixe sa composition à 7 membres, désignés par le Conseil Municipal :

Conseillers Municipaux : Mr Bernard VERGRIETE, Mme M.C MAILLART, Mme Murielle HENIQUE et Mme Nicole LEMONNIER.

Membres extérieurs : Mme Dominique FLICOURT, Mme Josiane DUFOSSE et Mme Monique HERLIN.

Pour son fonctionnement, ce comité consultatif disposera d'un budget annuel de 2 500 euros.

Etude de devis : Le conseil municipal retient les entreprises suivantes

- **Réfection du plafond de l'église** : M. HENIQUE pour un montant de 8 010 € HT
- **Logement communal** : M. DEMAIE pour la remise aux normes de l'installation électrique avec pose de deux radiateurs et une VMC : 7 440 € H.T.

Dossier sécurité :

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions du cabinet EVIA :

Le montant prévisionnel des travaux serait pour les trois points (entrée rue du Paraquet, carrefour, arrêt bus école) de 63 657 € HT. A cela, il faudrait ajouter

L'assistance à la Maîtrise d'ouvrage : 5 450 € (à négocié)

Un relevé topographique : environ 2 000 € (à confirmer)

Soit une estimation autour de 70 000 € HT plus les 2 000 € déjà engagés pour l'étude du bureau EVIA.

Il est possible d'obtenir sur l'étude et une partie des travaux 30 % au titre des amendes de police pour la signalisation, 60 % sur la sécurisation de l'arrêt de bus (soit 8 400 € de subvention) si nous respectons les critères demandés par le Conseil départemental. Resterait à charge autour de 65 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de poursuivre ce projet mais demande à ce que l'aménagement devant l'école soit revu.

Informations diverses :

- **Déchets verts** : proposition de la commission travaux :

Continuité de la collecte des déchets verts qui resterait ouvert aux habitants de la commune avec une formule benne : fermeture sur le devant par une grille qui ne pourrait être ouverte que par l'employé pour ses besoins.

Pour les particuliers, seuls des chargements par le dessus pourront se faire. Ce point serait donc réservé aux petits contenants : brouette, sacs à déchets, petites remorques pour les déchets verts de petites tailles.

Ce qui sera précisé dans un prochain arrêté. L'achat d'une caméra avec enregistrement et pose est envisagé.

Coût estimé pour le montage des grilles : 1 500 € avec celle du cimetière.

- **Location salle polyvalente**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande faite par des personnes qui ont réservé la salle polyvalente au mois de juin à l'occasion d'une cérémonie de mariage, et qui demandent la possibilité d'installer un barnum sur l'aire de jeux. A l'unanimité, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas déroger à ce qui avait été décidé et appliqué pour toutes les locations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Compte administratif 2017: approuvé par le Conseil Municipal, arrêté aux chiffres suivants :

Commune

Section de fonctionnement :

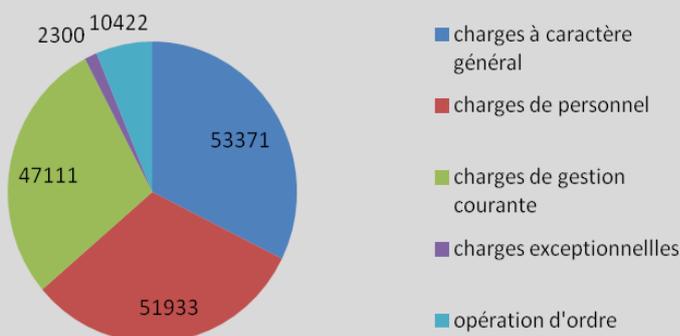
Recettes de l'exercice : 286 483 €
Dépenses : 181 506 €
Résultat de l'exercice : 104 977 €
Résultat antérieur : 349 677 €
Résultat global de fonctionnement : 454 654 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 38 633 €
Dépenses de l'exercice : 72 260 €
Résultat de l'exercice : - 33 627 €
Résultat antérieur : 43 928 €
Résultat global d'investissement : 10 301 €

Résultat de clôture : Excédent : 464 955 €

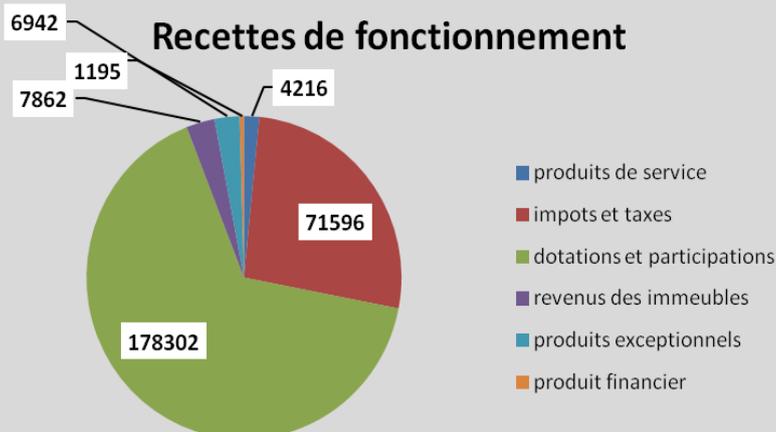
Dépenses de fonctionnement



16370 € de reversement sur nos impôts ont été enlevés

Les charges à caractère général sont celles qui permettent l'entretien de la commune. Les charges de gestion courante recouvrent les indemnités des élus, les contributions et remboursements aux différents syndicats et CCAS.

Recettes de fonctionnement



16 370 € sont retirées en recette.

Les produits exceptionnels sont le remboursement de l'assurance pour sinistre et frais d'avocat.

Les dotations et participation de l'état représentent la part la plus importante de nos recettes.

Assainissement

Section d'exploitation :

Recettes de l'exercice :	40 600 €
Dépenses :	47 178 €
Résultat de l'exercice :	- 6 578 €
Résultat antérieur :	47 092 €
Résultat global d'exploitation :	40 514 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice :	41 166 €
Dépenses de l'exercice :	41 498 €
Résultat de l'exercice :	- 331 €
Déficit antérieur :	- 5 584 €
Résultat global d'investissement :	- 5 915 €

Résultat de clôture : excédent : 34 599 €

Un trop perçu de La Nantaise en 2016 explique le résultat de clôture inférieur à l'an passé.

Budget Primitif : Il répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par le conseil municipal pour une année. Le budget, une fois voté, permet ainsi d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

Imposition communale : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux qui restent :

Taxe d'habitation : 10.16 %
Taxe Foncière bâti : 4.41 %

Taxe foncière non bâti : 10.63 %
Taxe foncière des entreprises : 10.15 %

Vote des subventions :

400 € pour le Comité des Fêtes
400 € pour la Coopérative Scolaire de Cottenchy
100 € pour la Batterie Fanfare de Cottenchy

1000 € pour La Maisonnée
400 € pour les baïonnettes de Cottenchy
150 € pour la cantine du petit homme

Investissements prévisionnels pour 2018. Cette liste pourra être revue dans le courant de l'année. Certains projets ne sont pas suffisamment avancés pour être inscrits sur ce budget prévisionnel.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Budget primitif
Agencement (terrasse salle)	40 500 €
Hôtel de ville (portes de garage, rénovation électricité)	14 610 €
Bâtiments scolaires (accessibilité, sécurisation école, toiture garage)	25 650 €
Autres matériel et outillage (caméra +outillage)	6 210 €
Sécurisation entrée rue du Paraclet / arrêt bus + aménagement eaux pluviales	79 000 €
Mobilier (chaises école + tables salle + jeux enfants)	7 940 €
Frais d'étude (Maîtrise d'œuvre sécurisation)	10 500 €

Etude de devis : Le conseil municipal retient les entreprises suivantes

Peinture salle municipale : La Maisonnée, pour un montant de 4 632 € TTC.

Eclairage salle : demande de complément d'informations.

Délibérations :

Montant de la redevance assainissement

Le Conseil Municipal, compte tenu des explications fournies et après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement à 30 € HT part fixe et 2,40 €/m3 HT.

Instauration du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} juillet 2018 pour les employés municipaux composé de :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitare liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA).

Valorisation par la Communauté de Communes AVRE LUCE NOYE des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les travaux réalisés au local d'activités de l'école.

Demande de la commune de FOUENCAMPS concernant le stand de tir à l'ONEMA afin de demander à l'Agence Française pour la Biodiversité la construction d'un stand de tir enterré pour en terminer avec les nuisances sonores lors de l'entraînement de leurs agents et autres visiteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable

Informations diverses :

Arrêté déchets verts, mise en service, devis caméra

Des devis concernant l'installation d'une caméra ont été demandés. Un dossier de demande d'autorisation de mise en service d'une vidéosurveillance doit être transmis en Préfecture.

Lettre Conseil Départemental - Collège Ailly-sur-Noye

Madame le Maire informe l'assemblée de la réponse du Conseil Départemental à la demande faite par la commune le 21 septembre 2017, afin que la carte scolaire soit révisée vers un rattachement au secteur du collège d'Ailly-sur-Noye à la rentrée 2018. Au vu de la situation démographique du secteur concerné, le Département ne peut approuver actuellement une modification de la sectorisation de la commune.

Madame le Maire ajoute qu'elle rencontrera prochainement Mr SOMON, Président du Conseil Départemental

Extraits : les comptes rendus et les budgets sont consultables en mairie dans leur globalité.